

## **Séance du conseil municipal du 24 février 2021**

Le vingt-quatre février deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2021

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame MILLON Sandra, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver, Madame QUENEHEN Audrey.

Absent : Monsieur BOUKENDOUR Arezki Madame REYNAUD Estelle a donné procuration à Madame MILLON Sandra.

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

---

### **2021.003 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2021.004 VOTE DU**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sous la présidence de Madame Sandra MILLON chargée de la présentation des comptes budgétaires et en l'absence de monsieur le maire, le Conseil Municipal,

Examine le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	417 952.45	568 128.45
Excédent reporté 2019		193 631.05
Total	<u>417 952.45</u>	<u>761 759.50</u>

**Résultat de fonctionnement + 343 807.05€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	131 249.96	369 439.26
DEFICIT d'investissement 2019	<b>161 632.99</b>	
Total	<u>292 882.95</u>	<u>369 439.26</u>

**résultat d'investissement + 76 556.31€**

Restes à réaliser 87 358.00€  
54 500.00€

+43 698.31€

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
Code Article	Libellé Article	Réalisations 2020
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 154,06
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	16 345,71
60621	COMBUSTIBLES	6 458,47
60622	CARBURANTS	2 178,99
60623	ALIMENTATION	10 716,58
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 642,26
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 774,69
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	360,72
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	950,77
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 528,62
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 234,23
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 004,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 933,91
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	70,57
615221	Bâtiments publics	4 350,05
		4 082,80
615231	Voiries	9 442,04
615232	Réseaux	846,18
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	2 018,35
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	89,90
6156	MAINTENANCE	5 606,98
6161	Multirisques	4 906,03
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	361,90

**République Française – Département de l'Isère  
Commune de CHARANCIEU**

6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	140,00
6232	FETES ET CEREMONIES	381,42
6238	DIVERS INSERTIONS	225,80
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	29,78
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	682,20
6262	FRAIS DE TELECOM.	3 048,26
627	Services bancaires et assimilés	25,26
6281	CONCOURS DIVERS	621,81
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	576,00
63512	TAXES FONCIERES	825,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	777,45
	<b>TOTAL 011</b>	<b>100 390,79</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	4 016,65
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	135,63
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	2 244,27
6411	PERSONNEL TITULAIRE	145 479,33
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	2 166,23
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	21 254,88
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	41 580,11
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	87,73
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	8 897,13
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 518,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	519,76
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	544,95
	<b>TOTAL 012</b>	<b>228 444,67</b>
739223	Dotation de solidarité communautaire	2 698,00
73928	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales	-
		<b>2 698,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMO CEDEES	5 692,96
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	5 944,00
	<b>TOTAL 042</b>	<b>11 636,96</b>
6531	INDEMNITÉS	36 746,06

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**

6533	COTISATIONS RETRAITE	1 543,36
6553	SERVICE D'INCENDIE	16 775,56
65548	Autres contributions	5 294,16
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	732,32
657362	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CCAS	1 900,00
6574	SUBV.FONCT. ASSOCIATION ET AUTRES PERSONNES	7 890,00
658822	AIDES	1 020,00
65888	AUTRES	0,94
	<b>TOTAL 65</b>	<b>71 902,40</b>
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	2 879,56
	<b>TOTAL 66</b>	<b>2 879,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>417 952,38</b>

**DEPENSES PAR CHAPITRE**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	CA
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 390,86
12	CHARGES DE PERSONNEL	228 444,67
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 698,00
23	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	-
42	<b>Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	11 636,96
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	71 902,40
66	CHARGES FINANCIERES	2 879,56
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>417 952,45</b>

COMPTE 65548
-----------------

Objet	CA 2020
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	<b>3 026,00</b>
SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS	<b>2 268,16</b>
EPCC GRAND ANGLE VOIRON	
total	<b>5 294,16</b>

**République Française – Département de l'Isère  
Commune de CHARANCIEU**

COMPTE 6558
----------------

Objet	CA 2020
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	<b>278,00</b>
PARTICIPATION MJC soirees jeux etc... (voir compte 6574)	
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	<b>64,32</b>
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT BASSIN DE LA BOURBRE	
APPV (adhésion association)	<b>390,00</b>
total	<b>732,32</b>

**RECETTES FONCTIONNEMENT CA 2020**

	Libellé Article	CA2020
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION PERSONNEL	17 620,04
	<b>TOTAL 013</b>	<b>17 620,04</b>
776	DIFF/REALISATION	4 372,96
	<b>TOTAL 042</b>	<b>4 372,96</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	150,00
70323	redevance d'occupation du domaine public communal	549,00
70611	REDEVANCES ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	59,00
7067	REDEV & DROITS SERVICES SCOLAIRES & ENSEIGNEME	13 266,60
	<b>TOTAL 70</b>	<b>14 024,60</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	275 370,00
7318	Autres impôts locaux et assimilés	892,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	153 751,00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	41 445,00
73221	FNGIR	5 144,00
7381	TAXE AFFERENTE AU DROIT DE MUTATION OU TAXE PU	16 142,00
	<b>TOTAL 73</b>	<b>492 744,00</b>
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 996,00

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**

74121	Dotation de solidarité rurale	15 793,00
744	FCTVA FONCTIONNEMENT	3 874,96
74718	AUTRES	714,47
74834	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.F.	1 522,00
74835	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.H.	4 320,00
	<b>TOTAL 74</b>	<b>30 220,43</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	5 734,20
7588	Produits divers de gestion courante	2 089,00
	<b>TOTAL 75</b>	<b>7 823,20</b>
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.	3,22
	<b>TOTAL 76</b>	<b>3,22</b>
775	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 320,00
	<b>TOTAL 77</b>	<b>1 320,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>568 128,45</b>

**RECETTES PAR CHAPITRE**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	CA
2	<b>EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES</b>	
13	ATTENUATION DE CHARGES	17 620,04
		4 372,96
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	14 024,60
73	IMPOTS ET TAXES	492 744,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 220,43
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 823,20
76	PRODUITS FINANCIERS	3,22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 320,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>568 128,45</b>

**CA 2020 INVESTISSEMENT  
RECETTES**

Code Article	Libellé Article	CA2020	RAR
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
10222	FCTVA	4 071,31	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	27 548,00	
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	253 756,99	
1323	subventions DEPARTEMENT (VOIRIE)	34 372,00	
13251	FONDS DE CONCOURS CAPV	37 484,00	54 500,00
165	caution logement	570,00	
		5 692,96	
2804182	installations	5 944,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>369 439,26</b>	<b>54 500,00</b>



**République Française – Département de l'Isère  
Commune de CHARANCIEU**

DEPENSES INVESTISSEMENT CA 2020				
		BUDGET 2020	CA 2020	RAR
001	DEFICIT INVESTISSEMENT	161 632,99		
10226	TAXE AMENAGEMENT	15 000,00		15 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	22 380,00	22 379,48	
		4 372,96	4 372,96	
165	caution logement	482,00	482,00	
202	FRAIS MODIF PLU	3 000,00		3 000,00
2051		1 350,00		1 350,00
				4 350,00
2111	TERRAINS NUS	14 420,00	1 752,00	
			9 480,00	
2184	ACQUISITION MOBILIER	2 000,00	1 383,36	
2188	AUTRES	13 500,00	3 667,40	
				13 636,00
2313	CONSTRUCTION	11 294,00	5 017,88	6 276,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET	415 771,05	82 714,88	48 096,00
				54 372,00
		665 203,00	131 249,96	87 358,00

**2021.005 AFFECTATION DES RESULTATS DU  
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 343 807.05€ qui sera reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement au budget 2021

un excédent d'investissement de 76 556.31€ qui sera reporté au compte 001 en recettes d'investissement au budget 2021.

**2021.006 REMBOURSEMENT FACTURE  
SOWEE ELECTRICITE A MADAME BOSSE-PLATIERE  
Isabelle**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le mode de chauffage de l'appartement situé au-dessus de l'école a été modifié. Il s'agit maintenant de radiateurs électriques : le logement n'étant plus alimenté par le chauffage central avec la chaudière fuel de l'école.

Ce changement a nécessité l'augmentation de la puissance du disjoncteur électrique de l'appartement.

La locataire, madame BOSSE-PLATIERE Isabelle, a payé un montant de 73.51€ auprès de son prestataire SOWEE pour ce changement alors que cette dépense incombe au propriétaire.

Il convient donc de rembourser cette dépense à Madame BOSSE-PLATIERE Isabelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder au remboursement de la somme de 73.51€ à Madame BOSSE-PLATIERE Isabelle

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 au compte 65888

**2021.007 ADOPTION DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE ET  
AMENAGEMENT D'UNE CANTINE DANS LE BATIMENT  
EXISTANT - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans son programme électoral de 2020 les candidats avaient formulés la volonté de réhabiliter l'école actuelle, les bâtiments en préfabriqués étant voués à disparaître pour la réalisation d'une école avec des bâtiments pérennes accueillant des classes primaires une classe maternelle et une cantine.

Il convient maintenant de mener à bien ce projet.

Un premier travail d'étude a été effectué et une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux du projet école a été estimée à 1 400 000.00€.

Dans un premier temps, il est nécessaire de lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet de construction d'une nouvelle école et l'aménagement d'une cantine scolaire dans un bâtiment existant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation dudit marché de maîtrise d'œuvre dont l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour ce projet d'école nouvelle a été estimée à 1 400 000.00€.

**2021.008 CONVENTION DE PRESTATION  
DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX  
INCENDIE AVEC SUEZ EAU France SAS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la proposition de convention de SUEZ EAU France SAS concernant la prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie.

Il est proposé un suivi périodique des poteaux incendie : vérification systématique du fonctionnement, mesures de débit et de pression, nettoyage, remise en peinture...

Le coût de ce contrôle et de cet entretien des appareils de lutte contre l'incendie serait de 36.90H T par appareil et par an.

Ce tarif de base sera révisé annuellement (cf article 5 de la convention). La durée du contrat est fixée à 3ans (cf article 7 de la convention).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
Considérant que l'entretien et le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie est de la responsabilité de la commune,  
Après avoir étudié la proposition de la Société SUEZ EAU France SAS,  
Décide d'accepter cette proposition et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer la convention entre la Commune de Charancieu et la Société SUEZ EAU France SAS dont un exemplaire est ci-annexé.

**2021.009 CONVENTION AVEC LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LA**  
**REALISATION DE TRAVAUX D'ARCHIVES**

L'obligation de conservation des archives qui incombe aux collectivités locales, leur suivi et leur gestion ne constituent pas, dans la majorité des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le recrutement d'un poste d'archiviste à temps plein.

En application, de l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. »

La Communauté a donc précisé les conditions d'intervention de ces services, qui sont effectués par l'archiviste itinérant du Pays Voironnais.

La convention est présentée à l'assemblée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer à cet effet, la convention ARCHIVES pour une durée de 6 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026. Cette période pouvant être prolongée tacitement pour une durée maximale d'un an.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
Après avoir pris connaissance de ladite convention,  
Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité, cette proposition, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ARCHIVES ci-annexée.

**2021.010 DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS AU GROUPE DE PILOTAGE  
AGRICULTURE ALIMENTATION ET FORET**

Monsieur le maire expose que le Pays Voironnais est engagé à renforcer le lien avec ses communes et à associer les partenaires issus de la sphère socio-économique et citoyenne autour des différents politiques portées par la collectivité.

Cette volonté se traduit notamment par la reconstitution du « Groupe de pilotage Agriculture, Alimentation et Forêts », qui réunira des élus des communes et du pays Voironnais ainsi que de représentants de la profession agricole, des forestiers, de l'environnement, des collectifs citoyens et des représentants du secteur de la formation agricole.

Il s'agira notamment de travailler sur les sujets suivants : Plan Air Energie Territorial (PCAET), le Projet Alimentation inter-Territorial (PAIT) et la stratégie Inter-territoires à énergie positive « Forêt Horizon 2030 ».

Le conseil municipal est sollicité pour désigner une personne titulaire et une personne suppléante pour participer au groupe de pilotage « agriculture, alimentation et forêt » au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Désigne à l'unanimité  
\*Monsieur LARDIN Adrien  
365 route du boulongeat  
38490 CHARANCIEU  
Délégué titulaire

Et  
\*Madame REYNAUD Estelle  
91 chemin de la charrière  
38490 CHARANCIEU  
Déléguée suppléante

pour participer au groupe de pilotage « agriculture, alimentation et forêt » à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

**2021.011 CONVENTION DE PRESTATION**  
**DES SERVICES D'EXPLOITATION DES ESPACES**  
**PUBLICS (EEP)**

Monsieur le Maire rappelle que l'Unité des Exploitations des Espaces Publics de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais met à disposition des communes ses compétences et ses équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. Elle apporte ainsi un soutien technique aux communes, des moyens humains et matériels supplémentaires en permettant une mutualisation des équipements. Au fil des années, la gamme d'équipements proposés s'est étoffée afin d'offrir un service diversifié grâce à une flotte d'engins performants et une équipe d'agents polyvalents et qualifiés pour accompagner les communes dans leurs travaux d'entretien. Suite aux dernières élections de 2020, il convient de travailler sur une nouvelle collaboration entre les communes et le Pays Voironnais avec d'éventuelles nouvelles conditions d'intervention.

Une nouvelle convention est présentée à l'assemblée qui reprend dans les grandes lignes les mêmes conditions d'intervention que la précédente arrivant à échéance le 31 décembre 2020

La présente convention a pour objet des prestations de maintenance et travaux. Elle définit la nature, la durée, les modalités des interventions ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de celles-ci.

Cette convention est conclue du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable tacitement pour une durée d'un an, chaque année jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

Toute dénonciation de la convention devra être effectuée par courrier recommandé notifié avant le

1er juillet de l'année en cours pour une échéance au 31 décembre de cette année en cours.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation d'exploitation des espaces publics (EEP) avec la Communauté d'Agglomération pour les travaux que la commune souhaite lui demander.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ladite convention

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention EEP ci annexée, avec la Communauté d'Agglomération pour les travaux que la commune souhaite lui demander.

**2021.012 SIGNATURE D'UNE CONVENTION**  
**POUR PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS (PEPE)**  
**BRIOCHE PASQUIER**  
**-ZA LES EPLAGNES**  
**A CHARANCIEU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise Brioche Pasquier Charancieu souhaite acquérir un tènement d'environ 10 973 m<sup>2</sup> situé sur la ZA les Eplagnes afin d'agrandir et de reconfigurer son site actuel.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, des travaux devront être réalisés sur la ZA les Eplagnes (travaux de dévoiement des réseaux, de modification du bassin de gestion des eaux pluviales, extension de la voirie de la ZA, modifications des réseaux..).

Le coût de ces travaux a été estimé à 600 K€ HT.

La cession de la parcelle cadastrée AC n°79p d'une superficie de 10 973 m<sup>2</sup> au prix de 15 € HT / m<sup>2</sup> à l'entreprise Brioche Pasquier Charancieu a été validée par le Conseil Communautaire du Pays Voironnais en février 2020 (Délibération n°DELIB2020\_048).

L'entreprise Brioche Pasquier Charancieu supportera 50 % du coût total des travaux qui seront réalisés dans le cadre de ces aménagements conformément à l'article L332-8 du Code de l'urbanisme.

Le Pays Voironnais prendra à sa charge les 50% restant du coût total des travaux.

Afin que les modalités de la participation financière de chacune des parties soient définies, il est proposé d'accepter la signature d'une convention pour participation aux équipements publics exceptionnels (PEPE) entre l'entreprise Brioche Pasquier Charancieu, la commune de Charancieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le projet de ladite convention PEPE est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir pris connaissance de ladite convention  
Après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour participation aux équipements publics exceptionnels (PEPE) entre l'entreprise Brioche Pasquier Charancieu, la commune de Charancieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais EEP ci annexée.

Clôture de la séance à 22 h 35

Numéro d'ordre des délibérations
----------------------------------

- 2021.003 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020  
2021.004 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
2021.005 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE  
ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020  
2021.006 REMBOURSEMENT FACTURE SOWEE  
ELECTRICITE A MADAME BOSSE PLATIERE Isabelle  
2021.007 ADOPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE  
NOUVELLE ECOLE ET AMENAGEMENT D'UNE CANTINE  
DANS LE BATIMENT EXISTANT - MARCHE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE  
2021.008 SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR  
PARTICIPATION AUX CONVENTION DE PRESTATION DE  
SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE  
AVEC SUEZ EAU France SAS  
2021.009 CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DE  
TRAVAUX D'ARCHIVES  
2021.010 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU GROUPE  
DE PILOTAGE AGRICULTURE ALIMENTATION ET FORET  
2021.011 CONVENTION DE PRESTATION DES SERVICES  
D'EXPLOITATION DES ESPACES PUBLICS (EEP)  
2021.012 EQUIPEMENTS PUBLICS (PEPE) BRIOCHE PASQUIER  
-ZA LES EPLAGNES  
A CHARANCIEU